Monaco : Un jeune migrant condamné pour usage de faux documents

15/01/2018 à 14h49

Un jeune migrant se serait-il bien caché sous de belles, mais fausses, déclarations de réfugié, en présentant des documents falsifiés afin de profiter de l'hospitalité de la Principauté ?

Pour la Justice monégasque, il n'y a plus aucun doute. Le dossier a été évoqué au cours de la dernière audience du tribunal correctionnel en l'absence du prévenu. Il a été condamné à une peine d'amende de 500 euros assortie du sursis.

(…) Quand il présente ses papiers d'identité, c'est un mineur de quinze ans de nationalité ivoirienne. Confié au « Foyer de l'Enfance Princesse Charlène » de la rue Bellevue, il est en même temps pris en charge par la DAAS. Enfin, l'adolescent projette de rester sur le territoire monégasque afin de suivre une formation professionnelle. Mais au fil des jours, les éducateurs doutent très vite de son âge annoncé et de l'authenticité des documents fournis.

C'est un sans-papier ! « Une enquête est ouverte, raconte le président Jérôme Fougeras Lavergnolle. Après avoir consulté l'ambassade de Côte d'Ivoire à Paris, il est prouvé que deux des documents sur les trois fournis sont des faux grossiers. En plus, des photos ne correspondent pas à la physionomie du prévenu. Un seul aurait pu satisfaire à la réalité : le certificat d'identité. Mais l'ambassade n'a pas pu se prononcer à cause de l'absence de documents complémentaires. »

(…) "D'autre part, poursuit le magistrat, comme l'identification n'est pas aisée, il a été pratiqué un examen

osseux au CHPG qui va plus loin qu'un simple examen des cartilages grâce à la comparaison avec des tables d'âges. Résultat : la constitution du jeune migrant est plus proche de celle d'un homme de dix-huit ans au moins. Dès lors, l'imposteur a été placé en garde à vue le 19 septembre pour détention de faux papiers. Tout au long de l'interrogatoire, il a pourtant juré devant Dieu qu'il avait juste quinze ans et que ses papiers étaient des originaux. "

(….)

www.nicematin.com